

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES  
JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît dix fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 335

non-membres : 25 francs (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2) Décembre 1993

Nous remercions nos abonnés de la fidélité de leur soutien malgré la malice des temps, et de l'intérêt qu'ils nous témoignent par leurs lettres. Et nous leur exprimons nos meilleurs vœux pour l'an neuf.

## «Problématique» (!)

A propos de la commission de gestion du Conseil national : le Chancelier de la Confédération a relevé qu'il est « *problématique* qu'une commission parlementaire émette des critiques publiquement avant que le Conseil fédéral puisse prendre position » (selon A.T.S., 18 XI).

Le Chancelier utilise donc « *problématique* » dans son sens allemand (et faux) de « qui pose des problèmes ».

En français, cet adjectif signifie : dont l'existence, la vérité, la réussite, est douteuse.

(Défense du français, n° 335, décembre 1993)

## «Requérants» d'asile

D'une abonnée : « Votre fiche *requérant* de mai 1984 semble plus que jamais d'actualité, ou faut-il admettre – comme semble le prouver un usage quotidien – que *requérant d'asile* est passé dans la langue ? »

Il est passé dans l'usage romand, mais en français l'adjectif « *requérant* » signifie : qui demande au nom de la loi ou réclame en justice (la partie *requérante*). Il peut être utilisé substantivement (les greffiers enverront copie aux *requérants*), mais non avec un complément. Expression correcte : demandeurs d'asile.

(Défense du français, n° 335, décembre 1993)

## Respectivement

« Deux autres timbres de l'île Maurice ont atteint des prix vertigineux à Zurich. Ils ont été enlevés pour 1,5, respectivement 1,4 million de francs. » (A.T.S., 4 XI).

C'est la façon allemande de placer *beziehungsweise*. En français : Ils ont été enlevés respectivement pour 1,5 et 1,4 million de francs.

(Défense du français, n° 335, décembre 1993)

## Prestataire

Dans les nombreuses publications traitant du coût de la santé, il est souvent question des *prestataires* de soins pour désigner ceux qui les fournissent.

« *Prestataire* » désigne la personne bénéficiaire d'une prestation, et non pas celle qui la fournit.

(Défense du français, n° 335, décembre 1993)

## Désister (se)

A propos des élections communales d'Yverdon, l'Agence A.I.R. a écrit (4 XI) que le Parti socialiste avait déçu les Verts en ne *désistant pas un candidat* à leur profit.

Il n'existe pas de verbe « *désister* » transitif. « *Se désister* » est utilisé en droit (se *désister* d'une action en justice), et, absolument, en politique et dans le langage courant : se *désister* en faveur de quelqu'un.

(Défense du français, n° 335, décembre 1993)

## C'est de... dont...

« Nous sentons bien que c'est d'un J.-F. Kennedy *dont* nous aurions besoin (...), pour redonner goût aux jeunes générations... » (CONSTRUIRE, 7 XI).

Comme dans le fameux « De ce sujet, nous *en* reparlerons », il y a ici double génitif. On écrit : c'est d'un J.-F. Kennedy que nous aurions besoin.

(Défense du français, n° 335, décembre 1993)